



## Comité Directeur

### Compte rendu de la réunion du 16 novembre 2023

**Présents** : Mmes Alexandra HABERT, Juliette POIRIER, Mrs Hervé BAGLAN, Michel BERNARD, Cédric CONGOURDEAU, René DELALANDE, Jean-Paul FORGET, Yannick GABRIEL, Jacques HERISSE, Jean-Claude LELANDAIS, Fabrice PELLUARD, Dominique POIRIER, Mikaël RAGUENEAU, Christian TEYSSIER.

**Excusés** : Mme Aurélie BRISSET, Mrs Yann AGUIRRE, Nicolas LESCANE, Arnaud NIVET, Jacques PERRAGUIN, Rodolphe POPIN, Vincent ROUGET, Sylvain TRUBERT.

14 membres présents sur 22.

René Delalande est venu avec un licencié du club de Descartes BMX, M. Julien Couvrat, qui souhaite assister à la réunion.

Jean-Claude Lelandais sollicite l'accord des membres présents en précisant, bien sûr, que la personne ne pourra pas prendre part aux votes et décisions prises lors de cette réunion. Tous les membres présents donnent leur accord.

### I – Carnet familial

Décès de Claude Le Pen. Fabrice Pelluard félicite Jean-Claude Lelandais pour son discours prononcé lors de ses obsèques le 09 novembre à Monts.

Valentin Benoist, licencié au club de l'UV Descartes et fils de Pascal Benoist vice-président du club de Montlouis, est l'heureux papa d'un petit Mahé.

### II – Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 21 septembre 2023

Le PV de la réunion du 21 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### III – Validation des comptes 2023

Les Comptes de l'exercice 2023 présentent un résultat déficitaire de 2 103 € (cf [Annexe 1](#)). Le Président n'a pas de commentaires spécifiques sur les charges qui sont quasiment identiques à celles de l'an passé (-492 €).

En revanche, les ressources financières du Comité ne cessent de diminuer :

- Subvention ANS : 2 500 € (2 000 € en 2022). Le Comité dépose un dossier demande de subvention ANS chaque année à hauteur de 8 000 € et nous percevons 2 500 €. Depuis que la subvention ANS a remplacé la subvention CNDS et que sa gestion est faite par la Fédération nationale et les comités régionaux, elle ne cesse de diminuer. Je note que 2 comités départementaux ont perçu une subvention ANS en 2023, le CD37 et le CD45. Le

CD45 a perçu une somme de 7 000 €. Je m'interroge, pourquoi cet écart ? en quoi notre projet sportif ne s'inscrit pas dans le projet fédéral ?

- Subvention du Conseil départemental, une partie Formation-Promotion-Développement pour 2 300 € et une partie Appel à projet pour 4 000 € qui consiste en la mise en œuvre du projet du Conseil Départemental, la Caravane Sportive, qui finance 80% de l'opération et le CD37 les 20% restants et doit fournir des bénévoles sur 12 jours d'animation pour accueillir cette année 4 000 jeunes. Le CD37 ne perçoit pas un soutien financier équivalent à l'investissement engagé par ses bénévoles.
- Les ressources fédérales :
  - o Lors de la signature en 2022 de la convention territoriale, le Comité régional s'est engagé à nous reverser avant la fin de l'exercice, soit le 30 septembre, la part de 5 € par licence qui nous est due après un bilan établi sur le respect de nos engagements, notamment sportifs (stages, sélections, organisations de championnats...). Pour 2023, cette somme représente 7 660 €. Nous n'avons reçu aucun versement à ce jour et n'avons aucune réponse à notre courrier de demande d'information sur ce sujet adressé à Jacky Tarenne en date du 17 octobre. Cette somme est cependant considérée comme acquise dans le compte de résultat présenté.
  - o En septembre 2019, le Comité régional a créé un Groupement d'Employeur en précisant que, dorénavant, les aides allouées aux départements pour favoriser l'emploi, appelées aussi ristournes sur engagements, seraient réattribuées au Groupement d'Employeur. Le CD37 ne perçoit plus ces sommes depuis 2020. En 2023, nous avons perçu, peut-être par erreur, cette aide pour un montant de 3 246 €. Un second courrier a été adressé à Jacky Tarenne à la même date pour connaître à la fois le devenir de ce virement ? et le devenir du Groupement d'Employeur que l'ensemble des départements finance alors qu'il ne fonctionne pas depuis 4 ans ? Ce courrier n'a pas reçu de réponse à ce jour. Par prudence, une provision pour risques et charges est intégrée pour la somme de 3 246 € dans le compte de résultat présenté.

Dans ce contexte financier difficile, le Président précise que le buffet habituel n'accompagnera pas le vin d'honneur servi à l'issue de l'assemblée générale et sera remplacé par quelques petits gâteaux d'apéritif. Par ailleurs, la soirée pour honorer nos champions 2023 initialement prévue le 19 janvier 2024 est annulée.

**Les Comptes 2023 sont adoptés à l'unanimité.**

#### **IV – Projet sportif et Budget 2024**

Le Président présente le Budget 2024 (cf [Annexe 2](#)) en précisant que le CD37 honorera à nouveau ses engagements pris lors de la signature de la convention territoriale.

**Il précise également que 2 postes de charges sont supprimés :**

- **Le CD37 ne soutiendra pas financièrement, comme les années passées avec la prise en charge des droits départementaux, les clubs organisateurs des championnats départementaux,**
- **L'organisation d'une soirée des champions 2024 n'est pas prévue.**

**Le Budget 2024 est adopté à l'unanimité.**

### **V- Election du Trésorier**

Cédric Congourdeau est le seul candidat au poste de Trésorier pour terminer sur un an la fin de la mandature en cours.

**Cédric Congourdeau est élu Trésorier à l'unanimité.**

### **VI- Point sur les rapports de commissions**

Le décompte du nombre d'épreuves sur la saison en comparatif des années 2022 et 2021 doit être revu ainsi que le rapport cyclo-cross qui doit uniquement évoquer la saison 2022/2023.

Le rapport VTT n'est toujours pas reçu.

### **VII – Point sur le planning des travaux préparatoires à l'AG**

Tâches à faire :

- La réunion avec le responsable de la commission Finances et les vérificateurs aux comptes est prévue le 23 novembre prochain,
- Vérifier que salle Jean Guérard est sonorisée et demander un pupitre si possible,
- Faire la présentation power-point de l'AG (Pascale Mercier Hummel + Cédric Congourdeau)
- Inviter les dirigeants récompensés,
- Finir le rapport d'activités avec 6 impressions papier pour les personnalités invitées à l'AG.

### **VIII – Attributions des titres des Championnats départementaux**

Après discussion, les membres du comité directeur valide à l'unanimité :

**Principe général : Lors des championnats départementaux, si la catégorie est représentée lors de l'épreuve, un titre est attribué quelque soit le nombre de participants.**

**Pour les U19, Il est décidé que le titre sera attribué sur une course OPEN qui sera également support du championnat départemental OPEN. Les titres ne sont pas cumulables.**



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Comité d'Indre-et-Loire FFC

Maison des Sports de Touraine – Rue de l'Aviation – 37210 PARCAY MESLAY  
Tél : 02.47.40.25.00. – Mail : comite.cyclisme37ffc@gmail.com

### QUESTIONS DIVERSES

Alexandra Habert évoque une exposition sur le sport dans le département d'Indre-et-Loire qui va se tenir sur 40 m<sup>2</sup> en 2024 à l'occasion des Jeux Olympiques. Pour ce faire, les archives départementales sont à la recherche de documents, photos ou matériels susceptibles d'être prêtés. Elle fait un appel pour que le sport cyclisme puisse être représenté à cette exposition.

Fin de la réunion à 22h30

Le Président :

**Jean-Claude LELANDAIS**

Le Secrétaire de séance :

**Aurélie BRISSET**